

REGLEMENT DU JEU DE L'AVENT

OFFICE DE TOURISME DU GUILVINEC

Article 1 : Organisation

L'OFFICE DE TOURISME DU GUILVINEC
PLACE DE LA PETITE SOLE
29730 LE GUILVINEC
Tél : 02 98 58 29 29
SIRET 412 433 948 000 20

organise sur le réseau social Facebook un jeu concours du 1^{er} décembre 2016 au 25 décembre 2016 dénommé : « **Le Jeu de l'Avent** ».

Seul l'Office de tourisme du Guilvinec est responsable de l'organisation de ce jeu, et Facebook n'est en aucun cas responsable d'une quelconque réclamation.

Le jeu consiste à deviner un mot, appelé *** LE MOT MAGIQUE*** à l'aide de mots-indices diffusés sur la page Facebook Office de Tourisme du Guilvinec, à raison d'un mot-indice par jour.

Trois lots sont à gagner. Un tirage au sort sera effectué le 26 décembre, parmi les participants ayant donné la bonne réponse. Il déterminera 3 gagnants.

Pour participer, il faut disposer d'un compte Facebook et être fan de la page «Office de Tourisme du Guilvinec » ou avoir une adresse e-mail. Les pages professionnelles ne sont pas admises à participer au jeu.

Article 2 : Participation

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure, à l'exception des membres du personnel de l'Office de Tourisme du Guilvinec et de leur famille, des membres du Comité Directeur de l'Office de Tourisme du Guilvinec, du personnel des deux partenaires du jeu (Comptoir de la Mer au Guilvinec et Blanc d'Écume au Guilvinec).

La participation est limitée à une réponse par personne.

Les coordonnées des participants seront conservées dans notre base de données, sauf avis contraire de votre part (conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Office de Tourisme).

Article 3 : Modalités de participation

Comment participer :

Pour participer à ce jeu : envoyer ***LE MOT MAGIQUE*** + ses coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail) avant le 25/12 à minuit, exclusivement en message privé sur la page Facebook Office de Tourisme du Guilvinec ou par mail à ot@leguilvinec.com. Les réponses envoyées en commentaire sur le mur ne seront pas acceptées et cela implique de fait la disqualification du participant.

Une seule participation par personne est possible pendant toute la durée du jeu (même nom, même prénom, même profil Facebook).

A gagner :

Premier lot d'une valeur de 100€ : 1 sac Bascoden en voile recyclée et des articles surprises, offerts par l'Office de Tourisme du Guilvinec.

Deuxième lot d'une valeur de 89€ : 1 paire de bottes, offert par Le Comptoir de la Mer au Guilvinec (peut être transformé en bon d'achat).

Troisième lot d'une valeur de 69€ : 1 vêtement, offert par le magasin Blanc d'Ecume (peut être transformé en bon d'achat).

Article 4 : Principe du jeu

Un tirage au sort effectué le 26 décembre déterminera les noms des 3 gagnants. Les noms seront communiqués le 26 décembre à 12:00 sur le mur Facebook de l'Office de Tourisme du Guilvinec.

Article 5 : Dotations

Les gagnants seront prévenus par téléphone, en message privé via Facebook et par mail s'il a été communiqué. Les lots seront à récupérer directement à l'Office de Tourisme aux heures d'ouverture ou seront expédiés aux domiciles des gagnants dans un délai de 1 mois maximum, à la charge de l'Office de Tourisme.

Le lot attribué ne peut en aucun cas faire l'objet d'un échange contre des valeurs monétaires. Le lot N°2 et N°3, peuvent être transformés en bon d'achat chez le partenaire.

Article 6 : Acceptation et publication du règlement

Le simple fait de participer au jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le Règlement du jeu concours est disponible exclusivement sur le site www.leguilvinec.com sur une [page dédiée](#). Toute question liée à l'application ou à l'interprétation du présent règlement, peut être posée à l'Office de Tourisme du Guilvinec par message privé, sur la page Facebook ou par mail à ot@leguilvinec.com et fera l'objet d'une réponse. Aucune contestation n'est admise après la publication des résultats du jeu.

L'Office de Tourisme du Guilvinec pourra, si les circonstances l'exigent, annuler le jeu, l'écourter, en modifier les conditions et ce sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Toute modification des termes et conditions du présent concours, sa suspension ou annulation seront communiqués sur le mur Facebook de la page de l'Office de Tourisme du Guilvinec.